

Règlement des courses de La Wantzenau



Article 0 :	Préambule Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.
Article 1 : Présentation	Les Courses de La Wantzenau est une manifestation sportive composée de plusieurs épreuves : ▪ 1 course « Route » : Distance 10 km ▪ 1 course « Nature » : Distance 10 km Cet événement sportif est organisé par le club d'athlétisme SGW La Wantzenau. Les informations concernant la course sont disponibles sur le site suivant : www.performance67.com. L'organisateur peut être contacté par mail à l'adresse esyada.clauss@evc.net.
Article 2 : Date, Lieu	Les Courses de La Wantzenau auront lieu le dimanche 8 novembre 2026, à La Wantzenau (Espace Jean-Claude Klein, Rue des Vergers).
Horaires, Distances	Les départs seront donnés sous les arches situées devant l'Espace JCK aux horaires suivants : ▪ 10h30 : Course « Route » + Course « Nature »
Article 3 : Prévention Santé	Conditions de participation Les courses sont ouvertes à tous les coureurs en bonne santé. Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent : ▪ d'une licence FFA ou d'un Pass Running en cours de validité le jour de la manifestation ▪ d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) accessible sur https://pps.athle.fr (document validé au maximum 3 mois avant la manifestation) ▪ d'un questionnaire Santé pour les mineurs non licenciés, dûment rempli par le participant et contresigné par le représentant légal (questionnaire accessible sur https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf).
Catégories d'âge	▪ 10 km : 2011 et avant chronométré Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée.
Article 4 :	Mode d'inscription Les inscriptions pour les courses chronométrées se font en ligne sur le site www.performance67.com. La fermeture des inscriptions en ligne est le jeudi précédant la manifestation, à 23h30. Il y a également la possibilité de s'inscrire sur place, le jour même de la manifestation, à partir de 8h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. Les inscriptions peuvent également se faire par courrier, avec chèque libellé à l'ordre de la SG La Wantzenau, envoyé à l'adresse suivante au moins 1 semaine avant la manifestation) : Daniel Clauss

Règlement des courses de La Wantzenau



	12 rue des primevères 67610 La Wantzenau
Nombre de participants	Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité : 10 km « Route » : maximum 1200 coureurs 10 km « Nature » : maximum 600 coureurs Les inscriptions seront arrêtées une fois les seuils respectifs atteints ; il n'y aura alors plus de possibilité de s'inscrire, ni sur le site www.performance67.com, ni par courrier, ni le jour même.
Droit d'inscription	L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription : 10 km « Route » + et 10 km « Nature » : 13 € Toute inscription sur place sera majorée de 5 €.
Retrait des dossards	Le retrait des dossards est possible à l'Espace Jean-Claude Klein : - Le jour de la course, à partir de 8h30 et jusqu'à 10 min avant le départ de la course - La veille de la course, de 16h30 à 19h Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.
Revente ou Transfert de dossard	Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers ne pourra se faire qu'en contactant l'organisateur par mail. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.
Remboursement	L'inscription est nominative, ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés. Toutefois, sous présentation d'un certificat médical approprié envoyé par mail 6 jours francs avant le jour de la manifestation, le remboursement pourra être effectué.
Protection des données	Les données récoltées lors de l'inscription seront uniquement utilisées pour la participation à l'événement puis elles seront stockées sans utilisation. Vous pouvez demander à tout moment la suppression de vos données.
Article 5 : Participation	Courses Les courses sont interdites à tous engins à roue, hors ceux de l'organisation et interdites aux animaux. Les coureurs sans dossard, les poussettes, les animaux (même tenus en laisse) sont également interdits. L'accompagnement de tout athlète est interdit, sous peine de disqualification de l'athlète.
Ravitaillements	Un ravitaillement final est prévu sur toutes les épreuves. - Course 10km « Route » : 1 ravitaillement sur le parcours - Au kilomètre 5 : 1 ravitaillement liquide - Course 10 km « Nature » : 1 ravitaillement sur le parcours - Vers le kilomètre 6,7 : 1 ravitaillement liquide
Zones de propreté	Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation sur les courses route et trail. Ces zones sont situées au niveau des ravitaillements. Ces zones sont matérialisées en début et fin de zone par une panneautique, 20 m avant le ravitaillement et 100 m après. Tout athlète qui ne respecte pas les « zones de propreté » pourra être disqualifié sur simple constatation : - Par un juge arbitre, - Par un rapport d'un officiel, - Par tout autre moyen.

Règlement des courses de La Wantzenau



Barrières horaires	Un arrêt de l'épreuve avec temps limite imparti aux athlètes est prévu : ▪ Course 10km « Route » : Durée maximum 1h45, c'est-à-dire 12h15 ▪ Course 10km « Nature » : Durée maximum 1h45, c'est-à-dire 12h15 Tout concurrent qui n'aura pas l'arrivée à l'heure indiquée sera déclaré hors course et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.
Abandon	En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès du directeur de course par téléphone au 06 78 31 55 72. Les concurrents qui abandonnent devront rejoindre par l'arrivée par leurs propres moyens.
Antidopage	Un contrôle antidopage pourra être effectué. A ce titre, un local sera mis à disposition en cas de contrôle.
Article 6 :	Matériel obligatoire
Dossard	Le port du dossard, bien visible, fixé par des épingles sur le torse (ou ceinture porte-dossard), non plié, non coupé ou masqué, même partiellement, est obligatoire tout au long de la course.
Météo	Avant de prendre le départ, il est vivement conseillé à chaque athlète de prendre connaissance de la météo pour adapter sa tenue et son équipement.
Bâtons	Les bâtons ne sont pas autorisés.
Article 7 :	Chronométrage
	Le chronométrage sera assuré par Marcel Usselmann. Les résultats provisoires des courses seront affichés sur le site dès l'arrivée des coureurs.
Article 8 :	
Sécurité	L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) coordonné par un directeur médical et un responsable des secours : le numéro d'appel des secours sera indiqué lors du retrait des dossards (voir panneau), et communiqué à chaque signaleur. L'assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence. Les premiers secours sont assurés par la Croix rouge afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Tout participant a l'obligation d'apporter assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.
Signaleurs	Des signaleurs seront présents sur le parcours pour guider et garantir la sécurité de coureurs. Pour la course sur route, Les rues empruntées seront bloquées à la circulation par les signaleurs. Les traversées de route seront supervisées par les signaleurs, mais les coureurs ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules. Chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
Parcours	Les plans des parcours sont affichés dans l'espace de retrait des dossards.
Article 9 :	Respect de l'environnement
	En s'inscrivant à l'une des épreuves, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier : ▪ Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques, ...) sur le parcours. Des poubelles

Règlement des courses de La Wantzenau



	sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours. ▪ Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. ▪ Il est impératif de suivre les routes et chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper, et surtout de préserver leur propreté. De même, tout concurrent se devra de respecter les bénévoles et les riverains.
Article 10 : Lot souvenir Récompenses	Récompenses Tous les participants auront un lot souvenir, à récupérer après le dossard, avant le départ de la course. Pour chaque course chronométrée, la remise des récompenses aura lieu vers 13h à l'Espace Jean-Claude Klein. Tout athlète doit être présent pour recevoir sa récompense. ▪ Classement Scratch : les 3 premiers athlètes (hommes et femmes) ▪ Par catégorie : le premier et la première pour chaque catégorie (hommes et femmes) Les résultats des courses seront disponibles sur le site www.performance67.com.
Article 11 : Vestiaires Consignes Garderie	Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des coureurs sur le site de départ : ▪ Pour les femmes : dans les locaux de l'Espace Jean-Claude Klein ▪ Pour les hommes : dans les locaux du stade d'athlétisme (en face de l'Espace JCK) Des consignes seront disponibles gratuitement dans l'Espace Jean-Claude Klein, de 8h30 à 13h : ▪ 1 seul sac fermé par athlète ▪ 1 seul dépôt/ par athlète Aucune garderie n'est prévue le jour de la manifestation.
Article 12 :	Assurance, Responsabilité Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition : ▪ Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. ▪ Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel. L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.
Article 13 :	Annulation Si en cas de force majeure (aléas climatiques, crise sanitaire, décision préfectorale, ...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription, hors frais de dossier, sont restitués à chaque participant à hauteur de 70%. De plus, aucune indemnité ne pourra être versée.

Règlement des courses de La Wantzenau

Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 14 :

Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Publication des temps

Tout coureur autorise l'organisateur de la course à publier ses résultats nominatifs et temps, pour une durée illimitée.

Article 15 :

Animation

L'animation est assurée par Freddy Wehrung.

Buvette et Petite Restauration

Buvette et Petite restauration seront possible à l'Espace Jean-Claude Klein tout au long de la manifestation.

Article 16 :

Parking

Circulation et Stationnement

